



Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

Séance du jeudi 14 décembre 2023

Publié le : 22/12/2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la CCIT, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 53, 51, 52, 49, 50

La séance est ouverte à 18h04 et levée à 00h15.

Étaient présents : Audeux : Mme Françoise GALLIOU **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Annaïck CHAUVET, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT (à partir de la question n°2), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question n°39 incluse), M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°4 incluse), Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°34 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°48 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN (à partir de la question n°2), **Chaleze :** M. René BLAISON **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD **Devecey :** Mme Laëtitia LAROCHE, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN, **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Marchaux-Chaufontaine :** M. Patrick CORNE, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°39 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à partir de la question n°2), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY (à partir de la question n°20), **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vieilley :** M. Franck RACLOT

Étaient absents : Amagney : M. Thomas JAVAUUX, **Besançon :** Mme Nathalie BOUVET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Châtilлон-Le-Duc :** Mme Catherine BOTTERON, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Le Gratteris :** M. Cédric LINDECKER, **Meray-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Novillars :** M. Bernard LOUIS, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Marie LAMBERT

Procurations de vote : Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM, Mme Julie CHETTOUH à Mme Marie ZEHAF, Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Marie ETEVENARD à M. Aurélien LAROPPE (à partir de la question n°40), Mme Sadia GHARET à Mme Anne BENEDETTO (à partir de la question n°5), M. Abdel GHEZALI à M. Yannick POUJET, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à partir de la question n°35), Mme Karima ROCHDI à M. Laurent CROIZIER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Carine MICHEL (à partir de la question n°20), Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR, M. André TERZO à M. Christophe LIME, Mme Claude VARET à Mme Marie LAMBERT, Mme Sylvie WANLIN à M. Sébastien COUDRY, M. Alain BLESSEMILLE à Mme Anne VIGNOT, M. Philippe SIMONIN à M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à M. Yves GUYEN, M. Bernard LOUIS à M. Fabrice TAILLARD, M. Daniel GAUTHEROT à M. Gilles ORY, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n°1 incluse), M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU (jusqu'à la question n°19 incluse), M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, M. Benoît VUILLEMIN à M. Jean-Paul MICHAUD (à partir de la question n°8), M. Jean-Claude CONTINI à M. Franck RACLOT

Délibération n°2023/2023.06745

Rapport n°2 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Présidente

Résumé :

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a, par délibération du 16 juillet 2020 donné délégation à la Présidente pour accomplir différents actes de gestion courante pendant la durée de son mandat.
La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil de Communauté des décisions prises par la Présidente dans le cadre de ses attributions déléguées.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau du 30 novembre 2023 a pris les décisions suivantes :

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 26 octobre 2023

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Madame la Présidente :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme M. André TERZO comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du 26 octobre 2023, joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 – Convention de services communs entre GBM et le Syndicat mixte Lumière

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre Grand Besançon Métropole et le SM LUMIERE pour une durée de 3 ans
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

3 – Convention de services communs entre GBM et le SM Parc Scientifique et Industriel de Besançon

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le SM PSI pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

4 – Convention de services communs entre GBM et le SM Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté - Renouvellement

Mmes Anne VIGNOT (1) et Marie ZEHAF (1) et MM. Gabriel BAULIEU (1), Gilles ORY (1) et Nathan SOURISSEAU (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0 Conseillers intéressés : 5

5 – Convention de services communs entre GBM et le SM SCoT - Renouvellement

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le renouvellement de la convention de services communs entre GBM et le SM SCoT pour une durée de 3 ans,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

6 – Autorisations de recrutement d'agents contractuels pour mener à bien un projet ou une opération (contrat de projet)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur :
 - le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Ingénieur protection des ressources et des milieux » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
 - le recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien l'opération « Contrat de projet pour un Chargé de mission SCoT » dans le cadre des dispositions des articles L332-24, 25 et 26 du code de la Fonction Publique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

7 – Services d'assurances Dommages aux biens pour Grand Besançon Métropole et la Ville de Besançon – Information pour l'attribution des lots 2 et 4

Le Bureau prend connaissance des résultats de la consultation.

8 – Convention-cadre de coopération 2024-2026 entre Grand Besançon Métropole et France Horlogerie

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention entre Grand Besançon Métropole et France Horlogerie,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 – Sport de Haut Niveau disciplines individuelles – attribution de subventions

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur les subventions suivantes au titre du fonds sport de haut niveau disciplines individuelles outdoor pour la saison 2023/2024 soit :

- 18 500 € au Besançon BMX,
- 14 750 € à l'Amicale Cycliste Bisontine,
- 13 000 € au SNB Canoé Kayak,
- 2 500 € à Entre-Temps Escalade,
- 2 500 € à Balise 25,
- 1 750 € au Besançon Triathlon.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 – Cité de l'Emploi 2023 : 2^{ème} programmation

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement de cette subvention de 889 € à la Régie des Quartiers.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

11 – Soutien à l'association Miroirs du Monde pour l'implantation d'un « Café associatif du Monde » à Planoise

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 5 000 € à l'association Miroir du Monde pour le projet « Café Associatif du Monde ».

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 – Enseignement Supérieur et Recherche Lutte contre les précarités étudiantes – Subventions aux associations « BAF », « Les Josettes Bisontines » et « BDE-UFR ST »

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement :

- sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association « Les Josettes Bisontines » pour l'achat de denrées alimentaires,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 1 000 € à l'association « BAF » en faveur de l'AGORAé,,
- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 2 000 € à l'association du BDE de l'UFR Sciences et techniques pour l'achat de protections périodiques réutilisables.

Rapport adopté à l'unanimité :
Pour : 28 Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 – Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'université de Franche-Comté (la Fabrikà) en faveur des actions de médiation scientifique à destination des scolaires

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 3 000 € à l'uFC pour le soutien à l'accueil de publics scolaires grands bisontins au sein de la Fabrikà.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

14 – Enseignement Supérieur et Recherche Subvention à l'Université Ouverte (uFC)

Mmes Frédérique BAEHR (2), Catherine BARTHELET (1) et Anne VIGNOT (1) et M. Benoît VUILLEMIN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention de 10 500 € à l'uFC en faveur de l'Université Ouverte,
- approuve la convention correspondante jointe en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention afférente.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 5

15 – Attribution de subvention congrès sur le fonds dédié

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 6 000 € au congrès « 3^{ème} Assises Nationales des Insectes Pollinisateurs » organisé par la Direction Biodiversité et Espaces Verts de la Ville de Besançon,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 0

16 – Contrat de Ville – Appel à projets 2023 – Dernière Programmation

M. Christian MAGNIN-FEYSOT (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- prend connaissance de la dernière programmation de l'appel à projets 2023 du Contrat de Ville de Grand Besançon Métropole,
- se prononce favorablement sur l'attribution, dans ce cadre, d'une subvention pour un montant total de 16 050 € :

- Au titre du Volet Sport :
 - 1 500 € à la MJC Clairs-Soleils,
 - 550 € à Planoise Karaté Academy (PKA).
- Au titre du volet Education, parentalité, jeunesse :
 - 700 € à l'Union Départementale des Associations Familiales,
 - 3 000 € à l'Association PARI.
- Au titre du Volet Participation des habitants et lien social :
 - 2 000 € aux CEMEA BFC,
 - 800 € à Reflets sur le Monde,
 - 3 000 € au Club Sauvegarde Karaté.
- Au titre du volet Logement, Habitat et Cadre de Vie :
 - 2 000 € à Julienne Javel,
 - 1 500 € au Groupement des Bailleurs Sociaux du Doubs.
- Au titre du volet Pilotage, Ingénierie, ressources et évaluations :
 - 1 000 € à l'ASEP.

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention avec l'association Juste Ici annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Mme Marie LAMBERT
Conseillère Communautaire



Anne VIGNOT
Maire de Besançon